

A tout.e nouvel.le étudiant.e du Cnac (Dnsp 2 ou Dnsp 3)

L'inscription est la première démarche nécessaire pour accéder aux cours. **Tout étudiant dont le dossier d'inscription est incomplet ne sera donc pas autorisé à y participer.**

Prenez le temps de **prendre connaissance attentivement** de tous les renseignements ci-dessous.

Ne sous-estimez pas le temps nécessaire pour constituer votre dossier complet, ni l'importance des démarches que vous aurez à faire, notamment auprès des organismes de sécurité sociale, des mutuelles, du CROUS pour les bourses, etc.

Pièces à fournir par tout.e nouvel.le étudiant.e du Cnac

L'ensemble de ces pièces doit être transmis au service comptabilité avec votre dossier d'inscription.

Une photo d'identité très récente non scannée.

Une attestation d'acquittement de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus).

Démarche à faire auprès du CROUS sur le site messervices.etudiants.gouv.fr, avec 90 € à régler directement par carte bancaire sur le site. Les étudiants boursiers sont exonérés mais doivent impérativement effectuer la démarche pour obtenir leur attestation.

Une attestation de responsabilité civile obligatoire valide jusqu'au 31 août de l'année suivante.

A demander à votre compagnie d'assurance ou à souscrire auprès de votre banque ou auprès des mutuelles étudiantes. Cette attestation doit être renouvelée en cours d'année si nécessaire et transmise au service comptabilité.

Un justificatif de domicile pour votre adresse à Châlons-en-Champagne.

Contrat de bail, quittance de loyer, quittance d'assurance, facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, à renouveler en cas de changement d'adresse en cours d'année et à transmettre au service comptabilité.

La notification définitive d'attribution d'une bourse du CROUS pour l'année scolaire pour les étudiants boursiers.

Vous devez impérativement demander le transfert votre dossier au CROUS de Reims.

Une copie de votre attestation de sécurité sociale en cours de validité et de votre **carte vitale**.

Un relevé d'identité bancaire (RIB).

A votre nom et émis par une banque française.

Pour ouvrir un compte bancaire, il vous sera demandé une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour) et un justificatif de domicile.

Une copie de votre carte d'identité (recto-verso) ou de votre passeport en cours de validité (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas).

Une attestation de mutuelle ou de CMU-C (Couverture maladie universelle complémentaire) obligatoire, valide jusqu'au 31 août de l'année suivante

Si vous n'êtes pas affilié(e), vous pouvez adhérer à la mutuelle des étudiants [MGEL](#) ou [LMDE](#), ou faire une demande de CMU-C auprès de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Une photocopie de votre/vos diplôme/s d'enseignement supérieur.

Pièces à fournir par tout.e nouvel.le étudiant.e étranger.e

Une copie de votre titre de séjour (recto-verso) en cours de validité ou le récépissé de votre demande.

La notification d'attribution d'une bourse de votre pays d'origine pour l'année scolaire, pour tous les étudiants boursiers.

La copie de votre carte européenne d'assurance maladie valide jusqu'au 31 août de l'année suivante, si vous êtes étudiant.e d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou étudiant.e Suisse

Si vous êtes étudiant.e issu.e d'un pays hors de l'Union Européenne, votre demande d'affiliation à la sécurité sociale française devra être effectuée avec le personnel de la comptabilité du CNAC.

La traduction officielle en français, en deux exemplaires de votre :

- **extrait d'acte de naissance avec filiation,**
- **OU votre acte de naissance intégral,**
- **OU de tout document établi par le consulat (certificat de naissance, fiche individuelle d'état civil).**

Ce document est obligatoire pour votre immatriculation à la sécurité sociale française. A demander de préférence dans votre pays d'origine pour l'obtenir gratuitement.

Imprimés à remettre complétés et signés par tout.e nouvel.le étudiant.e

Chaque futur.e étudiant.e a reçu par mail et en format papier les documents suivants à remettre complétés et signés au service comptabilité du Cnac :

L'imprimé d'acceptation d'admission,

La fiche d'inscription,

L'attestation de prise de connaissance des règlements du Cnac :

- Le règlement particulier,
- Le règlement général des études du cursus unifié Enacr/Cnac,
- Le règlement intérieur des bâtiments, des consignes de sécurité et des consignes spécifiques de travail
- Le règlement administratif et comptable.

Frais d'inscription, de scolarité et de sécurité sociale

FRAIS DE SCOLARITE ET CAUTION

- Frais d'inscription : **150 €***,
- Participation aux frais pédagogiques : **100 €**,
- **POUR LES NOUVEAUX ETUDIANTS UNIQUEMENT** : une caution de **150 €** qui sera encaissée et remboursée à votre sortie du CNAC (après votre année d'insertion), après déduction de dettes éventuelles (matériel emprunté non restitué, perte de clés, etc.),

**Paiement par chèque à fournir avec votre dossier,
-ou par virement avant votre inscription en précisant votre nom et promotion,
-ou en espèces le jour de la rentrée auprès du service comptabilité.**

* ATTENTION

Seuls les étudiants boursiers sont exonérés des frais d'inscription et des frais d'adhésion à la sécurité sociale étudiante, d'où l'importance d'effectuer vos demandes de bourses dès la mi-janvier.

Pour obtenir le remboursement des frais d'inscription par le CNAC, l'étudiant devra transmettre dès réception son attestation d'attribution de bourse définitive au service comptabilité.

Mode de règlement

Vous pouvez effectuer vos règlements par chèque à l'ordre du « CNAC », ou en espèces, ou par virement sur le compte suivant :

Crédit Coopératif de Reims – IBAN : FR76 4255 9000 8241 0200 1797 170 – BIC : CCOPFRPPXXX

ATTENTION : Si vous réglez par virement, vous devez transmettre l'avis de virement à la comptabilité.

Echelonnement des paiements (uniquement par chèque)

L'échelonnement des paiements ne sera possible que pour les règlements par chèque.

- Début septembre : frais d'inscription (150 €)
- Début octobre : caution (150 €) (uniquement pour les nouveaux étudiants)
- Début novembre : frais pédagogiques (100 €)

L'INSCRIPTION A L'ECOLE N'EST DEFINITIVE QU'A RECEPTION DU PAIEMENT DE L'ENSEMBLE DES DROITS.

UN CERTIFICAT DE SCOLARITE VOUS SERA DELIVRE LORSQUE VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE SERA FINALISEE ET QUE VOUS AUREZ REGLE L'ENSEMBLE DE VOS DROITS.



DOUBLE INSCRIPTION A L'UNIVERSITE

Les étudiants sont invités à s'inscrire à l'Université d'Amiens Picardie Jules Verne, en parallèle à leur inscription au CNAC, afin d'obtenir à la fin du DNSP3 une Licence en arts du spectacle (arts du cirque).

Cette inscription doit être renouvelée chaque année.

Les frais d'inscriptions s'élèvent à 170€ par an (barème 2018-2019 susceptible d'évoluer).

Le dossier d'inscription vous est transmis par le service des études.